

SÉANCE DU 11 JUIN 2014

L'An deux mil quatorze, le onze juin, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROBERT, Maire.

Date de convocation : 04 juin 2014
Date d'affichage : 04 juin 2014
Nombre de conseillers en exercice 15
présents 12
votants 15

Étaient présents : Mesdames BERANGER, DECAUX, FRAPIER, NIEPCERON et SOLLIER.
Messieurs BOURSE, COUSSEAU, DESJONQUERES, HÉROUX, LE TERRIEN et TARTARET formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames DURAND et TERRENERE, Monsieur TURMINEL.

Procurations : Monsieur Arnaud TURMINEL donne procuration à Madame Sandrine BERANGER.
Madame Monique TERRENERE donne procuration à Monsieur Jean-Paul ROBERT.
Madame Claire DURAND donne procuration à Monsieur Jean-Luc HÉROUX.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel LE TERRIEN est élu secrétaire de séance.

I – ACHAT DE TERRAIN POUR LA STATION D'ÉPURATION DE L'ENCLOÎTRE

Monsieur ROBERT rappelle que pour implanter la nouvelle station d'épuration dans le hameau de l'encloître, l'acquisition de terrain est nécessaire. Une superficie d'environ 690 m² pourrait être achetée à Monsieur Patrick ROQUE, pour l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'achat d'une superficie de 690 m², à Monsieur Patrick ROQUE, pour l'euro symbolique, et confie à Maître Marie-Sophie BROCAS-BEZAULT - Notaire de ROUZIERES DE TOURAINE - la rédaction de cet acte notarié. Il autorise Monsieur le Maire, à signer cet acte, et toutes pièces s'y rapportant. Ces frais seront supportés en totalité par la Commune.

II – STATION D'ÉPURATION DE LA CRESSONNIÈRE : MISSION DE COORDINATION SPS

Monsieur le Maire indique avoir sollicité trois devis de mission de coordination SPS, de niveau II pour la construction d'une station d'épuration du bourg de 1 500 Eq/H.

Il propose de retenir l'offre, la moins disante, de la Société BATEC, pour la somme de 1 881.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, cette prestation pour la somme 1 881.00 € H.T.

III – AUTORISATIONS ACCORDÉES A M. LE TRÉSORIER

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de renouveler, les autorisations accordées par l'ancien conseil municipal au nouveau Trésorier de Neuillé-Pont-Pierre, M. VRIGNON.

● AUTORISATION DE POURSUIVRE

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal accepte d'attribuer à Monsieur Jean-Michel VRIGNON, Trésorier, pour la durée de ses fonctions, l'autorisation de poursuivre afférente aux commandements, oppositions à tiers détenteur et saisie-ventes mobilières, et charge M. ROBERT de signer cette autorisation.

● ATTRIBUTION D'INDEMNITÉ DE BUDGET ET DE CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE DU TRÉSOR

Monsieur ROBERT propose d'attribuer à Monsieur Jean-Michel VRIGNON, Trésorier de NEUILLÉ-PONT-PIERRE depuis Janvier 2014 les indemnités de conseil et de confection des documents budgétaires,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal accepte d'attribuer à l'unanimité à Monsieur Jean-Michel VRIGNON, Receveur Municipal, pour la durée de ses fonctions l'indemnité de conseil au taux plein ainsi l'indemnité de budget à compter de l'exercice 2014, conformément à l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983.

IV – RESTAURATION ET ENTRETIEN DU LONG, DE LA DÊME, ET DE L'ESCOTAIS : DÉSIGNATION DE 2 DÉLÉGUÉS "RIVIÈRES".

Monsieur ROBERT indique que la commune de BEAUMONT LA RONCE a adhéré, il y a quelques années aux travaux de restauration et d'entretien des rivières du Long, de la Dême et de l'Escotais, avec les communes de la Communauté de Communes de Racan. Après le renouvellement des élus municipaux de mars dernier, il est donc nécessaire de désigner de nouveaux représentants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a élu à la majorité absolue, les personnes suivantes,

DÉLÉGUÉ TITULAIRE : Monsieur Romuald COUSSEAU

DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT : Monsieur Arnaud TURMINEL

Pour le représenter au sein du Contrat Territorial pour la restauration du Long et de la Dême.

VI – DÉCISIONS MODIFICATIVES

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Monsieur ROBERT indique qu'il serait nécessaire d'ajuster certains crédits, du budget " *Assainissement*" afin de prendre en considération le dépassement de crédits de l'article 6475 du chapitre 002. Le report de l'exercice 2013 est en réalité de 147 128.36 € au lieu de 147 128.34 €. Une Décision modificative est donc nécessaire.

Il propose donc les modifications suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

- Prélever la somme de 236.00 € sur l'article 6226 - Honoraires -, ainsi que la somme de 64.00 € de l'article 022 – *Dépenses imprévues* – afin de les imputer sur l'article 6475 – *Médecine du Travail, pharmacie* –
- Imputer la somme de 0.02 € sur l'article 6475 – *Médecine du Travail, pharmacie* – afin de régulariser le report de l'exercice 2013.

Recettes de fonctionnement :

- Imputer la somme de 0.02 € sur l'article 002 – *excédent antérieur reporté* – afin de régulariser le report de l'exercice 2013

- *Un tableau récapitulatif ces modifications sera annexé, à l'extrait de délibération -*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, ces changements d'imputations comptable et budgétaire.

V – VOIRIE : CHOIX DES TRAVAUX 2015

Monsieur TARTARET énonce les voiries retenues, par la commission de voirie, pour 2015, à savoir :

Gravillonnage du dernier tiers du cimetière. Création de ralentisseurs à l'Enclotre, élargissement de la chaussée dans le virage de la Chesnaie, reprofilage et bicouche à la Logerie, création d'un fossé au clos des Bruyères, élargissement de voie et busage du fossé chemin de la Grange, débarnage route du Boulay, Mise en sécurité et restauration des escaliers place de l'église et rue st Armel, élagage d'arbres clos des Bruyères et rue st Armel, ainsi que de petits aménagements de voirie dans le bourg, tel que des chicanes rue des près et rue Jacques Chouinard et des achats de panneaux.

VI – ECOLE : CRÉATION D'UN POSTE D'ATSEM CONTRACTUEL, A TEMPS NON COMPLET

Monsieur ROBERT expose qu'un poste d'aide maternelle supplémentaire, a été demandé pour la prochaine rentrée. Cet emploi serait affecté dans une classe double de Grande Section Maternelle et Cour Préparatoire, avec 23 élèves environ, et pourrait convenir, seulement le matin. Mme TERRENERE a donc chiffré cette dépense qui s'élèverait à 7 500 € environ, pour l'année scolaire 2014/2015.

Monsieur COUSSEAU demande si cette dépense ne pourrait pas être réduite en envisageant une embauche dans le cadre d'un emploi aidé, par l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal souhaite reporter cette question, lors de la prochaine réunion avec une analyse plus approfondie.

VII - PROJET DE BORNES DE CHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Monsieur ROBERT informe que le Syndicat Intercommunal d'Énergie propose, dans le cadre du schéma du plan départemental de croissance verte, la mise en place de bornes de charge de véhicules électriques, sur le territoire des communes d'Indre et Loire. Le coût de ce projet hors taxe est estimé à ce jour à environ 10 000 € au total, et

financé à hauteur de 20 % par la collectivité, de 30 % par le SIEIL, et 50 % de l'ADEME, sachant que celui-ci peut varier en fonction du coût réel des travaux. Ce projet correspond à la mise en place, de bornes doubles.

Si le coût réel définitif des travaux et de mise en place de la borne s'avère plus onéreux, l'avis du Conseil Municipal sera de nouveau sollicité avant tout engagement financier définitif de la Commune.

Après débat, les membres du conseil municipal souhaitent réfléchir à cet équipement, et revoir cette décision lors d'une prochaine réunion.

VIII – CONVENTION CRÉDIT AGRICOLE POUR CADEAU NAISSANCE

Monsieur ROBERT indique que le Crédit Agricole propose de signer une convention afin de remettre aux parents de nouveaux nés, domiciliés à Beaumont la Ronce, une offre afin de créditer une somme de 20 € sur chaque livret A ouvert au nom de l'enfant. Il précise que cette procédure existe déjà avec la Caisse d'Épargne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette convention, et charge Monsieur le Maire de signer cette convention, et toutes pièces s'y rapportant.

IX – AGENCE POSTALE : MODIFICATION DES HORAIRES

M. ROBERT explique qu'une personne a démissionné d'un emploi de surveillance cantine (soit de 12 h à 13 h 20), et qu'il n'est pas facile de trouver quelqu'un, sur ce créneau horaire. La personne responsable de l'Agence Postale accepterait cet emploi, cependant, un aménagement d'horaires serait nécessaire, puisqu'actuellement l'Agence Postale ouvre de 9 h à 12 h, les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi.

Il propose d'avancer les horaires d'ouverture d'un quart d'heure, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, à savoir : de 8 h 45 à 11 h 45.

Après délibération, le conseil municipal accepte cette modification d'horaires de l'Agence Postale.

X - QUESTIONS DIVERSES

VISITE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE LA GENDARMERIE DE TOURS

La date du 17 septembre est retenue.

CONCOURS "VILLAGES FLEURIS"

Le conseil municipal accepte de participer au concours 2014.

REUNION DE BILAN DES TEMPS D'AMENAGEMENT PERISCOLAIRE

M. DESJONQUERES indique que la date du Jeudi 19 juin est retenue, pour cette première réunion, en salle des fêtes de la Runcia. Pour Info : les T.A.P. débiteront à partir de 13h20, à la prochaine rentrée.

FEU D'ARTIFICE

Le feu d'artifice aura lieu le 13 juillet 2014.

ASSOCIATION D'ÉCOL'ONS ENSEMBLE

Remerciements pour l'aide lors de la Brocante du jeudi d'ascension

PROCHAINES RÉUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

Elles sont fixées au mercredis 9 juillet et 10 septembre 2014.

Clôture de la séance à 22 h 10.

Affiché le 3 juillet 2014